



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 114207

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés des salariés pour l'établissement des droits à la retraite. Les salariés ayant travaillé dans des entreprises qui ont fermé et qui n'ont pas versé la part patronale et salariale des cotisations à leur caisse de retraite ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. À l'heure de la retraite, ces salariés sont démunis et ne peuvent prétendre à leur pension complémentaire, alors même que leur part a été déduite de leur salaire. Aussi il lui demande de bien vouloir envisager un système de gestion qui puisse prémunir les salariés de ces situations pénalisantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114207

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7583

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)